

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 7 juillet 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0281

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, en retirant le sommaire décisionnel PI2009-001 intitulé : « *Adoption du code de déontologie du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0282

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 juin 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 juin 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0283

Règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-134599-0702 (Ville de Québec c. Fernand Grenier) - AJ2009-052 (CT-AJ2009-052) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, l'acquisition du lot 3 945 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour un montant de 163 000 \$;
- 2° le Service des affaires juridiques à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières, SAI-Q-134599-0702 (Ville de Québec c. Fernand Grenier);
- 3° le Service des finances à verser, à Joli-Coeur Lacasse (en fiducie), un montant de 2 305 \$ incluant les taxes, à titre d'honoraires judiciaires;
- 4° le Service des finances à verser, à monsieur Alain Roy, évaluateur de la partie expropriée, de la firme Altus Group, un montant de 20 486,90 \$ incluant les taxes, à titre de frais d'expertise;
- 5° le Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat en vue de l'implantation de trois (3) modules supportant la gestion des horaires, des affectations et du temps travaillé pour le Service de protection contre l'incendie (Dossier 41792) - AP2009-397 (CT-2181904) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL bureau d'affaires Ltée », le contrat en vue d'implanter trois (3) nouveaux modules du progiciel VIP pour supporter la gestion des horaires, des affectations et du temps au Service de protection contre l'incendie, pour un montant de 385 665,66 \$ incluant les taxes, réalisé sur une base de temps fait, temps payé, selon les taux horaires prévus à l'entente de soutien annuel avec la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 133 - DG2009-067 (Ra-1484)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification vise à référer à l'arrondissement conformément à cette loi plutôt que par son actuelle dénomination.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 456 - DG2009-068 (Ra-1484)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification consiste à référer à l'arrondissement 6

conformément à cette loi plutôt que par son actuelle dénomination.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0287

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 493 - EN2009-058 (Ra-1484)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable incluant l'acquisition à des fins municipales de terrains stratégiques.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux et l'acquisition de terrains ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0288

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour les services d'une agence de sécurité, sur le site d'ExpoCité, pendant Expo Québec 2009 et d'autres événements - EX2009-002 (Ra-1484)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, à adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », un contrat en vue des services d'une agence de sécurité, sur le site d'ExpoCité, pendant Expo Québec 2009 et d'autres événements, au cours de la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement pour les années 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant estimé à environ 224 000 \$ annuellement excluant les taxes, (le taux des agents de sécurité du Québec majoré de 33,25 %) et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0289

Non-renouvellement du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau - FN2009-040

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame le conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de ne pas renouveler et de mettre fin, à compter du 31 décembre 2009, à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau;
- 2° d'autoriser, le trésorier de la Ville, à transmettre un avis à l'Administration portuaire de Québec visant à ne pas renouveler et à mettre fin, à compter du 31 décembre 2009, à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0290

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482 - IN2009-027 (Ra-1484)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation de certains projets d'agglomération inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 550 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0291

Appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-027

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 482. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0292

Adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-685 (CT-RH2009-685) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter les modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et d'adopter la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0293

Conclusion de l'entente relative à l'assurance santé pour le personnel manuel - RH2009-714 (CT-RH2009-714) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec;
- 2° les représentants du Service des ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Québec, ladite entente;
- 3° les représentants du Service des ressources humaines à modifier la convention collective, en collaboration avec le Syndicat des

employés manuels de la Ville de Québec, pour formaliser ce changement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0294

Acceptation d'un troisième avenant au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-040 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accepter un troisième avenant relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la papeterie « Stadacona S.E.C. inc. » et la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0295

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, R.A.V.Q. 416 - A3LS2009-030 (Ra-1484)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer la tarification applicable pour les activités sportives tenues à l'anneau de glace Gaétan-Boucher.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} octobre 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Consultation publique tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375* et invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient.

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479* et invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient.

Communications écrites au conseil

Dépôt, par monsieur le maire Marcel Corriveau, des trois résolutions suivantes, adoptées par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 6 juillet 2009 :

- Résolution numéro RVSAD-2009-2448 intitulée : « *Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la Loi L.R.Q. c. E-20-001* ».
- Résolution numéro RVSAD-2009-2450 intitulée : « *Entretien des marais filtrants du lac Saint-Augustin et demande de rétrocession conditionnelle de l'agglomération de Québec (en référence à une résolution du conseil de bassin du lac Saint-Augustin et als)* ».
- Résolution numéro RVSAD-2009-2451 intitulée : « *Mise en oeuvre urgente d'un surpresseur pour le secteur des rangs adjacents à la route de Fossambault* ».

CA-2009-0296

Adjudication d'un contrat pour l'achat d'unités de disques Clarion (migration SAN) (dossier 41746) - AP2009-366 (CT-2180880) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Dell Canada inc. », le contrat en vue de l'achat d'unités de disques Clarion (migration SAN) (dossier 41746), pour un montant de 321 693,75 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0297

Approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-145 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin afin de modifier l'article 4.72.1 dans la zone PAE-2, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-121 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le Règlement numéro REGVSAD-2009-145 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin afin de modifier l'article 4.72.1 dans la zone PAE-2, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0298

Approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-153 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone PC-18 à même les zones RA/A-82, RX/A-7 et RX/A-8 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-123 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro REGVSAD-2009-153 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone PC-18 à même les zones RA/A-82, RX/A-7 et RX/A-8* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0299

Approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-147 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier l'article 3.7.5.1 applicable aux zones PX-2 et PX-4, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-124 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro REGVSAD-2009-147 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier l'article 3.7.5.1 applicable aux zones PX-2 et PX-4*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0300

Approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-144 - modification du PDAD visant à remplacer une partie de l'aire d'affectation Industrie I-3 par une aire d'affectation Réseau et infrastructures d'utilité publique (RIUP-5) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-125 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro REGVSAD-2009-144 - modification du PDAD visant à remplacer une partie de l'aire d'affectation Industrie I-3 par une aire d'affectation Réseau et*

infrastructures d'utilité publique (RIUP-5) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0301

Approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-154 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifiant la marge latérale minimale - parc industriel François-Leclerc, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-126 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro REGVSAD-2009-154 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifiant la marge latérale minimale - parc industriel François-Leclerc*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0302

Émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-127 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'émettre un avis indiquant que le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0303

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel concernant la Grande Allée - Arrondissement La Cité - AT2009-133 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur le stationnement et la circulation concernant la Grande Allée :

- 1° retirer la zone débarcadère débutant à trente-sept mètres et neuf dixièmes (37,9 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-quatre mètres (24 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° implanter quatre (4) parcomètres dans la zone débutant à trente-sept mètres et neuf dixièmes (37,9 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-quatre mètres (24 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 1 jointe audit sommaire;
- 3° retirer les parcomètres 3468, 3469, 3470 et 3471 dans la zone débutant à environ cent-trente-trois mètres (133 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-cinq mètres (25 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 4° signaler une zone débarcadère débutant à cent-trente-trois mètres (133 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-cinq mètres (25 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 2 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0304

Conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et nomination d'un représentant de la Ville au sein du comité paritaire - EN2009-056 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant au protocole d'entente;

3° la nomination de monsieur François Proulx, en remplacement de monsieur René Gélinas, comme représentant de la Ville au sein du comité paritaire dont la formation est prévue au protocole d'entente mentionné à l'alinéa précédent.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0305

Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de l'achat d'un écran publicitaire au Centre de foires - EX2009-011 (Ra-1482)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à acheter, en partenariat avec Les Capitales de Québec, un écran publicitaire pour le Centre de foires au montant de 120 070 \$ excluant les taxes.

Le contrat à intervenir entre les parties respectera les conditions mentionnées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0306

Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de l'entretien des gradins au Colisée Pepsi - EX2009-013

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, à adjuger, à « RPM

Canada, division Stonehard », un contrat en vue de l'entretien des gradins au Colisée Pepsi, pour un montant de 184 670 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0307

Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue des travaux de peinture architecturale sur le site d'ExpoCité - EX2009-014

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques (appel d'offres EX-090403) et l'examen des soumissions reçues, à adjuger, à « Les Entreprises Harbour inc. », un contrat en vue des travaux de peinture architecturale sur le site d'ExpoCité, pour un montant d'environ 158 000 \$ excluant les taxes, pour une période d'un an à compter de la date d'acceptation du contrat par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec, avec possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) ans aux mêmes conditions et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0308

Autorisation, à ExpoCité, de dépenser une somme supplémentaire pour le déneigement des stationnements sur le site d'ExpoCité et de libérer la retenue de dix pour cent (10 %) effectuée sur chaque paiement, à « Terrassement Latulippe inc. » - EX2009-015

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après examen des coûts supplémentaires et selon les clauses du devis d'appel d'offres de 2006, à payer, à « Terrassement Latulippe inc. », la somme de 36 407,22 \$ excluant les taxes, représentant les frais supplémentaires de

déneigement pour l'hiver 2008-2009 et de libérer la retenue de dix pour cent (10 %) du contrat de base, soit la somme de 23 860,06 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0309

Approbation du Règlement N° 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000 \$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et l'aménagement d'une aire de virée pour le parcours 80 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-041 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000 \$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et l'aménagement d'une aire de virée pour le parcours 80* du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0310

Approbation pour l'affectation du surplus accumulé n° 2009-08 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-042 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver l'affectation d'un montant de 4 737 000 \$ du surplus accumulé du Réseau de transport de la Capitale au paiement des coûts futurs du régime de retraite, tel que prévu à la résolution 09-74, adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0311

Adoption de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés, de la Politique d'investissements et de la Politique de gestion de la dette - FN2009-045 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés, la Politique d'investissements et la Politique de gestion de la dette, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0312

Acquisition du lot 1 313 016 du cadastre du Québec, situé au 3151-3153, rue Flaubert - Arrondissement Les Rivières - GI2009-097 (CT-GI2009-097) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'acquérir un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 313 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite sise au 3151-3153, rue Flaubert, appartenant à monsieur Serge Bouchard, pour un montant de 210 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante;
- 2° d'autoriser, le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0313

Acquisition, pour fins municipales, des parties des lots 3 801 241 et 3 801 242 du cadastre du Québec et imposition d'une servitude contre une partie du lot 3 801 241 du susdit cadastre - Arrondissement Les Rivières - GI2009-101 (CT-GI2009-101) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, de « La Société Canadian Tire Ltée », un immeuble connu et désigné comme étant des parties du lot 3 801 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et dont les superficies sont de quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (87,7 m²) pour « Acquisition A », de trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (33,2 m²) pour « Acquisition B » et de cinquante mètres carrés et trois dixièmes (50,3 m²) pour « Servitude », lesquelles devant être ultérieurement connues sous les lots respectifs 4 437 160, 4 437 159, et la servitude sera imputée contre la partie résiduelle du lot 3 801 241 à être connue sous le lot 4 437 161 et comme étant deux (2) parties du lot 3 801 242 du susdit cadastre et dont les superficies sont de cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²) « Acquisition C » et de quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (43,8 m²), lesquelles devant être ultérieurement connues sous les lots respectifs 4 437 158 et 4 437 157, pour un montant total incluant les dommages de 160 000 \$ excluant les taxes, le tout tel que montré aux descriptions techniques préparées par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les numéros 645 et 646 de ses minutes, et au plan préliminaire METRO802D-1.DGN, et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document intitulé : « Promesse de vente et consentement à l'établissement d'une servitude » joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnel à la signature dudit document par les personnes dûment mandatées de « La Société Canadian Tire Ltée »;
- 2° d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder au moment opportun à l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel sur les parties du lot 3 801 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies de quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (87,7 m²) et de trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (33,2 m²), lesdites parcelles devant être ultérieurement connues respectivement sous les lots 4 437 160 et 4 437 159, et sur la partie du lot 3 801 242 d'une superficie de cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²) et devant être connue ultérieurement sous le lot 4 437 158; et à l'ouverture de la rue Soumande sur la partie du lot 3 801 242 d'une superficie de quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (43,8 m²) et devant être connue ultérieurement sous le lot 4 437 157.
- 3° d'autoriser le paiement de l'indemnité de 160 000 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0314

Prise d'acte et adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - IN2009-033 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte et d'adopter le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0315

Approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie - RH2009-128 (CT-RH2009-128) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0316

Approbation des modifications aux conditions de travail du personnel cadre - RH2009-588 (CT-RH2009-588) — (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modifications aux conditions de travail des cadres, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail du personnel cadre, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0317

Approbation des modifications aux conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec - RH2009-589 (CT-RH2009-589) — (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modifications aux conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des cadres supérieurs, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0318

Approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de police - RH2009-684 (CT-RH2009-684) — (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de police, selon les conditions mentionnées aux

annexes jointes au sommaire décisionnel;

- 2° de mandater le Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des officiers cadres du Service de police, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0319

Demande, de la municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2009-031 (CT-TP2009-031) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la réception et le traitement des boues des fosses septiques en provenance de la municipalité régionale de comté de Bellechasse, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ six-mille-cinq-cents mètres cubes (6500 m³) au cours de la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de huit-mille mètres cubes (8000 m³) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Le revenu additionnel, pour la Ville, s'élèvera à 130 000 \$ du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de 160 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;
- 2° d'approprier, à même les revenus additionnels, un montant de 13 000 \$ du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de 16 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité pompage et évacuation des eaux usées, conditionnellement à la signature de l'entente;
- 3° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0320

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 484 - EN2009-052 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains et de servitudes de passage à des fins municipales dans le périmètre du parc du Mont-Bélair ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour l'acquisition de terrains et de servitudes et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0321

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 489 - DE2009-074 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 3 000 000 \$ pour le versement, pour les années 2009 et suivantes, du même montant au Fonds de développement du logement social de Québec, constitué par la ville, afin de permettre la réalisation des logements octroyés par la Société d'habitation du Québec sur le territoire de l'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0322

Appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - DE2009-074

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 489. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0323

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 490 - AT2009-058 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de remplacer les travaux de réaménagement projetés à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine par des travaux de même nature sur la rue susmentionnée dans la portion de celle-ci comprise entre le boulevard des Étudiants et la rue Albert-Trudel.

Ce règlement n'a pas d'effet sur le montant de la dépense autorisée ni sur celui de l'emprunt décrété lesquels demeurent fixés à 290 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0324

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 451 - DG2009-049

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions*, R.A.V.Q. 451.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0325

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 470 - DE2009-075

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 470.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0326

Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre, pour l'année 2009 et les suivantes, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 473 - EN2009-050

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre, pour l'année 2009 et les suivantes, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 473.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0327

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une entente entre la Ville et l'Université Laval concernant le versement d'une contribution financière ainsi que sur les services professionnels requis pour un projet-pilote de restauration du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 478 - EN2009-046

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une entente entre la Ville et l'Université Laval concernant le versement d'une contribution financière ainsi que sur les services professionnels requis pour un projet-pilote de restauration du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 478.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0328

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 480 - AT2009-104

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles*, R.A.V.Q. 480.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 27.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh